

Démarche	: Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi)
Organisme	: Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP), Ministère du Travail

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Dépôt d'une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre la mise en œuvre de la loi pour le Plein Emploi.

L'objectif de ce dispositif est d'appuyer le déploiement d'actions permettant « d'aller vers » les publics qui ne sont pas ou peu en contact avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi et de leur proposer des temps de remobilisation et, le cas échéant, des parcours intégrés d'accompagnement intensif, afin de favoriser un raccrochage aux dispositifs de droit commun ou le retour à l'emploi ou à la formation des publics ciblés.

**J'ai pris connaissance du mode d'emploi pour renseigner le formulaire de demande**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'ai pris connaissance de l'AMI spécifique à la région dans laquelle se déroule le projet**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**DREETS - Région dans laquelle se déroule le projet (instruction de candidature)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AUVERGNE RHONE ALPES

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

BRETAGNE

CENTRE VAL DE LOIRE

CORSE

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'amélioration de la sécurité dans les transports)

- GRAND EST
- GUADELOUPE
- GUYANE
- HAUTS DE FRANCE
- ILE DE FRANCE
- LA REUNION
- MARTINIQUE
- MAYOTTE
- NORMANDIE
- NOUVELLE AQUITAINE
- OCCITANIE
- PAYS DE LA LOIRE
- PROVENCE ALPES COTE D AZUR

## Partie 1 - Présentation de l'opérateur

### Etes-vous un opérateur isolé ou un consortium ?

Le chef de file du consortium reste l'interlocuteur principal de l'État et est le garant du respect des engagements des autres membres du consortium.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Opérateur isolé
- Consortium

### Combien d'entités juridiques distinctes contient le consortium ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
-

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'amélioration de la sécurité dans les transports)

- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20

**SIRET de l'opérateur**  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Adresse de l'opérateur

Celle du chef de file, si consortium.

Nom d'usage de l'opérateur

Nom du/de la représentant.e légal.e

Prénom du/de la représentant.e légal.e

Fonction du/de la représentant.e légal.e

N° de téléphone du/de la représentant.e légal.e

Adresse e-mail du/de la représentant.e légal.e

Pièce d'identité du/de la représentant.e légal.e du porteur du projet

## Est-ce que le/la représentant.e légal.e est différent du/de la déposant.e?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'amélioration de la régulation des opérateurs)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pouvoir de signature

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Nom du/de la déposant.e

### Prénom du/de la déposant.e

### Adresse e-mail du/de la déposant.e

### Pièce d'identité du/de la déposant.e

### Date de création de l'opérateur

Celle du chef de file, si consortium.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de création de l'opérateur

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts signés de l'opérateur

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Forme juridique de l'opérateur

Celle du chef de file, si consortium.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Association loi 1901

Collectivités territoriales ou leurs établissements

Établissement public

Organisme de droit privé à but lucratif

Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

### Objet social de l'opérateur (celui du chef de file, si consortium)

Description des activités habituelles de la structure.

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour les collectivités territoriales)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Description de l'organisation prévue pour assurer le bon déploiement du projet par le consortium

Une description des rôles de chaque co-opérateur est attendue.

#### Identité d'un co-opérateur

##### SIRET du co-opérateur

SIRET

##### Dénomination

##### Forme juridique

#### Nom d'usage du co-opérateur

#### Adresse du co-opérateur

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour les collectivités territoriales)

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Association loi 1901
- Collectivités territoriales ou leurs établissements
- Établissement public
- Organisme de droit privé à but lucratif
- Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Repérage
- Remobilisation
- Accompagnement global
- Coordination

## Nom du contact du co-opérateur

## Prénom du contact du co-opérateur

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics)

## Fonction du contact du co-opérateur

## N° de téléphone du contact du co-opérateur

## Adresse e-mail du contact du co-opérateur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de Mandat

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du porteur du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet.

Taille maximale : 10 Mo

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## SIRET du co-opérateur

### SIRET

## Dénomination

## Forme juridique

## Nom d'usage du co-opérateur

## Adresse du co-opérateur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Association loi 1901

- Collectivités territoriales ou leurs établissements

- Établissement public

- Organisme de droit privé à but lucratif

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Repérage

Remobilisation

Accompagnement global

Coordination

### Nom du contact du co-opérateur

### Prénom du contact du co-opérateur

### Fonction du contact du co-opérateur

### N° de téléphone du contact du co-opérateur

### Adresse e-mail du contact du co-opérateur

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour les opérateurs de télécommunications)

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du porteur du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet.

Taille maximale : 10 Mo

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### SIRET du co-opérateur

SIRET

### Dénomination

### Forme juridique

### Nom d'usage du co-opérateur

### Adresse du co-opérateur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

### Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Association loi 1901
- Collectivités territoriales ou leurs établissements
- Établissement public
- Organisme de droit privé à but lucratif
- Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant sur la simplification et l'optimisation de l'administration publique)

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Repérage  
 Remobilisation  
 Accompagnement global  
 Coordination

## Nom du contact du co-opérateur

## Prénom du contact du co-opérateur

## Fonction du contact du co-opérateur

## N° de téléphone du contact du co-opérateur

## Adresse e-mail du contact du co-opérateur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de Mandat

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du porteur du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet.

Taille maximale : 10 Mo

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour la sécurité sociale)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Accord de consortium

Déposer le document précisant les rôles et responsabilités de chaque membre du consortium (le modèle mis à disposition est facultatif).

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

## Partie 2 - Présentation du projet

### 1. Présentation du responsable de projet

#### Est-ce que le responsable de projet est différent du responsable légal?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Nom du contact opérationnel du projet

Indiquer ici les coordonnées du contact du projet si elles diffèrent de celle du représentant.e légal.e

#### Prénom du contact opérationnel du projet

#### Fonction du contact opérationnel du projet

#### N° de téléphone du contact opérationnel du projet

#### Adresse e-mail du contact opérationnel du projet

### 2. Description générale du projet

#### Nom du projet

#### Description globale du projet

Description sommaire du projet

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fiche de synthèse du projet

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le joindre.)

## Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

## Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 2

## Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 3

## Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 4

## Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet

Cette valeur doit correspondre au nombre d'ETP mobilisés tout au long du projet.

## Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

## Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 2

## Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 3

## Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 4

## Nombre total de bénéficiaires du projet

Cette valeur doit correspondre à la somme des nombres totaux de bénéficiaires du projet Année 1, 2, 3 et 4.

## Le champ d'action du projet est-il multi-départemental ou départemental?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Départemental
- Multi-départemental

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
-

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Côte-d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône-et-Loire
- Yonne
- Territoire de Belfort

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Côtes-d'Armor
- Finistère
- Ille-et-Vilaine
- Morbihan

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Cher
- Eure-et-Loir
- Indre
- Indre-et-Loire
- Loir-et-Cher
- Loiret

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Corse-du-Sud
- Haute-Corse

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ardennes
- Aube
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin
- Vosges

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Guadeloupe

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Guyane

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aisne
- Nord
- Oise
- Pas-de-Calais
- Somme

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Paris
- Seine-et-Marne
- Yvelines
- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Val-d'Oise

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- La Réunion

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Martinique

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Mayotte

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Calvados

- Eure

- Manche

- Orne

- Seine-Maritime

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Charente

- Charente-Maritime

- Corrèze

- Creuse

- Dordogne

- Gironde

- Landes

- Lot-et-Garonne

- Pyrénées-Atlantiques

- Deux-Sèvres

- Vienne

- Haute-Vienne

## Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ariège

- Aude

- Aveyron

- Gard

-

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

- Gers
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Loire-Atlantique
- Maine-et-Loire
- Mayenne
- Sarthe
- Vendée

### Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Alpes-de-Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes
- Bouches-du-Rhône
- Var
- Vaucluse

### Objectif par département

#### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
-

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

Savoie

Haute-Savoie

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Côte-d'Or

Doubs

Jura

Nièvre

Haute-Saône

Saône-et-Loire

Yonne

Territoire de Belfort

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Côtes-d'Armor

Finistère

Ille-et-Vilaine

Morbihan

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Cher

Eure-et-Loir

Indre

Indre-et-Loire

Loir-et-Cher

Loiret

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Corse-du-Sud

Haute-Corse

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ardennes

Aube

Marne

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin
- Vosges

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Guadeloupe

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Guyane

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aisne

- Nord

- Oise

- Pas-de-Calais

- Somme

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Paris

- Seine-et-Marne

- Yvelines

- Essonne

- Hauts-de-Seine

- Seine-Saint-Denis

- Val-de-Marne

- Val-d'Oise

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- La Réunion

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Martinique

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mayotte

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Calvados

Eure

Manche

Orne

Seine-Maritime

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Charente

Charente-Maritime

Corrèze

Creuse

Dordogne

Gironde

Landes

Lot-et-Garonne

Pyrénées-Atlantiques

Deux-Sèvres

Vienne

Haute-Vienne

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ariège

Aude

Aveyron

Gard

Haute-Garonne

Gers

Hérault

Lot

Lozère

Hautes-Pyrénées

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

Tarn

Tarn-et-Garonne

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Loire-Atlantique

Maine-et-Loire

Mayenne

Sarthe

Vendée

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Alpes-de-Haute-Provence

Hautes-Alpes

Alpes-Maritimes

Bouches-du-Rhône

Var

Vaucluse

### Nombre de bénéficiaires total sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ain

Allier

Ardèche

Cantal

Drôme

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Côte-d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône-et-Loire
- Yonne
- Territoire de Belfort

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Côtes-d'Armor
- Finistère
- Ille-et-Vilaine
- Morbihan

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Cher
- Eure-et-Loir
- Indre
- Indre-et-Loire
- Loir-et-Cher
- Loiret

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Corse-du-Sud
- Haute-Corse

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ardennes
- Aube
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin
- Vosges

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Guadeloupe

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Guyane

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aisne
- Nord
- Oise
- Pas-de-Calais
- Somme

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Paris
- Seine-et-Marne
- Yvelines
- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Val-d'Oise

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'aménagement des territoires)

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- La Réunion

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Martinique

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Mayotte

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Calvados

- Eure

- Manche

- Orne

- Seine-Maritime

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Charente

- Charente-Maritime

- Corrèze

- Creuse

- Dordogne

- Gironde

- Landes

- Lot-et-Garonne

- Pyrénées-Atlantiques

- Deux-Sèvres

- Vienne

- Haute-Vienne

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ariège

- Aude

- Aveyron

- Gard

-

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

- Gers
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Loire-Atlantique
- Maine-et-Loire
- Mayenne
- Sarthe
- Vendée

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Alpes-de-Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes
- Bouches-du-Rhône
- Var
- Vaucluse

### Nombre de bénéficiaires total sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

### Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Côte-d'Or
- Doubs
- Jura
- Nièvre
- Haute-Saône
- Saône-et-Loire
- Yonne
- Territoire de Belfort

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Côtes-d'Armor
- Finistère
- Ille-et-Vilaine
- Morbihan

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Cher
- Eure-et-Loir
- Indre
- Indre-et-Loire

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'application de la loi de finances pour 2024)

Loir-et-Cher

Loiret

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Corse-du-Sud

Haute-Corse

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ardennes

Aube

Marne

Haute-Marne

Meurthe-et-Moselle

Meuse

Moselle

Bas-Rhin

Haut-Rhin

Vosges

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Guadeloupe

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Guyane

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Aisne

Nord

Oise

Pas-de-Calais

Somme

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Paris

Seine-et-Marne

Yvelines

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Seine-Saint-Denis
- Val-de-Marne
- Val-d'Oise

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- La Réunion

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Martinique

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Mayotte

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Calvados
- Eure
- Manche
- Orne
- Seine-Maritime

### Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Charente
- Charente-Maritime
- Corrèze
- Creuse
- Dordogne
- Gironde
- Landes
- Lot-et-Garonne
- Pyrénées-Atlantiques
- Deux-Sèvres
- Vienne
- Haute-Vienne

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'emploi)

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ariège
- Aude
- Aveyron
- Gard
- Haute-Garonne
- Gers
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Loire-Atlantique
- Maine-et-Loire
- Mayenne
- Sarthe
- Vendée

## Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Alpes-de-Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes
- Bouches-du-Rhône
- Var
- Vaucluse

## Nombre de bénéficiaires total sur ce département

## Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

## Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

## Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

## Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

### Identification du périmètre d'intervention du projet

Le référentiel défini par arrêté prévoit plusieurs types d'intervention : repérage, remobilisation, accompagnement global ainsi que coordination. La candidature devra préciser l'ensemble des actions prévues et à quelles rubriques elles sont rattachées. A minima les projets devront comprendre des actions de repérage et coordination auxquelles s'ajouteront des actions de remobilisation et / ou d'accompagnement global.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Repérage : repérer les personnes qui ne sont pas connues, identifiées ou inscrites dans un parcours d'accompagnement mis en œuvre ou délégués par des institutions publiques pour les remettre en action. Les personnes déjà prises en charge dans un parcours d'accompagnement du réseau pour l'emploi ne pourront pas être éligibles à ce dispositif. Toutes les actions auprès des services sociaux, d'opérateurs chargés de l'accueil des primo-arrivants, associations locales etc... permettant de repérer des publics cibles de ce dispositif, sont comprises comme actions de repérage.
- Remobilisation : permettre aux personnes d'adopter une démarche active, de retrouver une motivation et de prendre confiance en elles en créant un lien de confiance durable avec leur référent de parcours. Lors de cette étape, l'opérateur proposera aux personnes accompagnées mais non inscrites auprès de l'opérateur France Travail de pouvoir le faire, afin d'être orientées vers un organisme référent du réseau pour l'emploi et de se voir proposer un diagnostic global.
- Accompagnement global : l'entrée dans la phase d'accompagnement se fait en articulation avec le processus d'inscription, d'orientation et d'accompagnement auprès du réseau pour l'emploi ; en fonction du parcours de la personne et de sa situation, elle peut se matérialiser de plusieurs manières : lorsque la situation de la personne nécessite d'agir immédiatement notamment sur la levée des freins sociaux, les actions nécessaires à la levée de ces freins peuvent se mettre en place sans préalable ; lorsque le temps de remobilisation a permis de lancer une dynamique et dès que cela apparaît possible et opportun, il est nécessaire d'accompagner la personne dans son inscription auprès de l'opérateur France Travail, qui donnera lieu à son orientation vers un organisme référent du réseau pour l'emploi et à la réalisation par celui-ci d'un diagnostic global. Cet accompagnement peut être réalisé, selon les situations individuelles et en fonction de l'écosystème local, dans un délai qui peut varier entre 3 et 5 mois après le début d'accompagnement. Un temps d'échange avec l'organisme désigné référent en charge du diagnostic global pourra alors être proposé pour faire le point sur la situation et définir conjointement la suite du parcours, le cas échéant dans une logique de co-accompagnement de la personne par les deux acteurs ; pour les personnes ainsi repérées, l'organisme référent privilégiera une suite de parcours chez l'opérateur de repérage. L'accompagnement peut comporter trois dimensions qui sont mises en œuvre selon l'offre de service de chaque opérateur et de sa complémentarité avec le réseau pour l'emploi. Accompagnement social : levée des freins sociaux qui entravent l'accès à l'emploi : logement, santé, mobilité, garde d'enfants, autres. Accompagnement professionnel selon deux modalités, en fonction des besoins de chaque personne accompagnée : individuel et/ou collectif ; ce volet comprend également le travail sur la valorisation des compétences (savoir-faire et savoir être notamment). Accompagnement des employeurs : ce volet permet de déployer des démarches auprès des futurs employeurs pour garantir un emploi durable.
- Coordination : la coordination comporte les activités périphériques qui ne concernent pas directement le bénéficiaire, mais qui sont indispensables à la réussite du projet. Il s'agit à la fois du pilotage et du reporting auprès de l'Etat, mais aussi du suivi des parcours des bénéficiaires et du lien avec les acteurs de l'écosystème qui interviennent dans le parcours, l'outillage et la montée en compétence des référents de parcours. Enfin, il s'agit de nouer et animer les relations partenariales avec le réseau pour l'emploi pour garantir des parcours sans couture.

### Repérage

Décrire les modalités pratiques de repérage et de sourcing des publics visés.  
Cet axe est obligatoire.

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

## Remobilisation

Décrire les modalités pratiques de remobilisation.

## Accompagnement global

Décrire les modalités pratiques d'accompagnement : individualisé, collectif, par promotion, au fil de l'eau, la durée d'accompagnement, l'intensité d'accompagnement (nombre moyen d'heures par semaine), ainsi que les activités proposées.

## Coordination

Décrire les modalités pratiques de coordination.

Cet axe est obligatoire.

## Public(s) ciblé(s) par le projet, prioritairement

En sélectionner trois maximum.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Allocataires des minima sociaux
- Personnes peu ou pas qualifiées
- Personnes habitant dans des quartiers politiques de la ville (QPV)
- Personnes habitant dans des zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Personnes en situation de handicap
- Personnes ayant des problèmes de santé (troubles mentaux, addictions, maladies chroniques etc.)
- Jeunes de moins de 26 ans sans ressource / en rupture
- Personnes en situation d'aide ou parents isolés
- Personnes étrangères primo-arrivantes, bénéficiaires de la protection temporaire ou demandeurs d'asile de plus de 6 mois
- Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)
- Personnes sous main de justice ou anciens détenus
- Personnes sans domicile fixe
- Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)
- Senior (+55 ans)

Sélectionner le ou les enjeux transversaux auxquels le projet est lié, le cas échéant.

## **Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Transition numérique
- Transition écologique et énergétique
- Égalité femmes/hommes
- Emploi des seniors
- Création et reprise d'entreprises
- Sport
- Culture

### **Sélectionner les freins sociaux levés par le projet.**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Logement
- Santé
- Mobilité
- Garde d'enfants / seniors
- Accès au droit
- Autres

**Si "autres", préciser.**

### **Description du parcours du bénéficiaire**

Le descriptif détaillé du parcours du bénéficiaire du point de vue de sa : durée, intensité, modalité (collectif, individuel).

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Schéma du parcours type envisagé

### **Gouvernance du projet**

Qui est impliqué ? Quels sont les objectifs communs ? Quels sont les moyens mis en œuvre (ETP, comités de pilotage, comités techniques...) pour que le projet fonctionne ? Qu'est-ce qui est prévu en terme de relations avec l'état ?

### **Les expertises et compétences humaines mobilisées pour le projet**

Décrire les expertises et compétences humaines mobilisées pour le projet.

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

**Les modalités de collaboration avec les membres du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L. 5311-7, notamment l'opérateur France Travail, les missions locales et les Cap emploi**

Les modalités de collaboration avec les membres du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L. 5311-7, notamment l'opérateur France Travail, les missions locales et les Cap emploi.

**Les modalités de suivi du public cible permettant de garantir les conditions de reporting à l'Etat et aux acteurs de l'écosystème France travail dans la logique de raccrochage**

**Taux de sortie en emploi (tous types d'emploi confondus)**

La valeur attendue est en pourcentage.

**Taux de sortie en emploi durable (CDI et CDD de 6 mois et +)**

La valeur attendue est en pourcentage.

**Taux de sortie en création ou reprise d'entreprise**

La valeur attendue est en pourcentage.

**Taux de sortie en formation certifiante qualifiante**

La valeur attendue est en pourcentage.

**Taux de personnes inscrites à France Travail (après le début de l'accompagnement)**

La valeur attendue est en pourcentage.

### 3. Calendrier prévisionnel du projet

**Date prévisionnelle de début d'exécution du projet**

**Durée moyenne du parcours d'accompagnement (en mois)**

12 mois maximum

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1

2

3

4

# Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour l'avenir des collectivités territoriales)

- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12

**Date prévisionnelle de fin d'exécution du projet**

## 4. Coût du projet

### Coût total du projet

Pour les consortium, indiquer l'ensemble des coûts mobilisés pour le projet tout co-opérateur confondu et tout financeur confondu.

**Montant total de la subvention demandée**

### Coût prévisionnel Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

**Montant de la subvention demandée année civile 1**

### Coût prévisionnel Année civile 2

**Montant de la subvention demandée année civile 2**

### Coût prévisionnel Année civile 3

**Montant de la subvention demandée année civile 3**

### Coût prévisionnel Année civile 4

**Montant de la subvention demandée année civile 4**

## Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 portant)

### Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 2

### Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 3

### Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 4

### Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 2

### Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 3

### Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 4

### Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 2

### Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 3

### Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 4

### Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

### Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 2

### Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 3

**Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 4)**

**Détail du coût par opérateur et par année civile**

**SIRET de l'opérateur**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

**Coût Année civile 1**

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

**Coût Année civile 2**

**Coût Année civile 3**

**Coût Année civile 4**

**SIRET de l'opérateur**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

**Coût Année civile 1**

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

**Coût Année civile 2**

**Coût Année civile 3**

**Coût Année civile 4**

**SIRET de l'opérateur**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

**Coût Année civile 1**

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

**Coût Année civile 2**

**Coût Année civile 3**

**Coût Année civile 4**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Annexe financière du projet

Renseigner et redéposer le fichier modèle proposé.

L'utilisation du modèle fourni est obligatoire.

**Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièces complémentaires pour l'instruction

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Accord de partenariat ou lettre de soutien de au moins un des acteurs du réseau de l'emploi.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.